

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt et un et le 15 Avril à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, LARONDE, GAUCHET, MAZILLE, NEGRE

MRS, BAÏADA, CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : M GERVAIS A PIERASCO.

Excusé / Absent : MRS. GERVAIS, MERIC, BADOCC.

Secrétaire : MME DENIS

Date de la convocation : 08/04/2021

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : DEMANDE SUBVENTION TRAVAUX CHAPELLE DE CARCES**

Monsieur le Maire rappelle que la chapelle de Carcès, patrimoine culturel de la commune de Lauzerte et située sur l'itinéraire d'un chemin de randonnée, est un lieu de visite notable, tant pour les promeneurs que pour les habitants.

La chapelle nécessite des travaux de rénovation afin de poursuivre l'embellissement de notre village classé par la mise en valeur du patrimoine bâti.

Le projet de rénovation retenu concerne la mise en valeur du sol par la pose d'un dallage de pierre en travertin sur la dalle en béton existante, ainsi que la pose d'une marche moulurée entre la nef et le chœur.

Afin d'assurer la sécurité des visiteurs et de protéger des intempéries la porte en chêne orientée à l'ouest, il s'agit également de restaurer le porche d'entrée.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de restauration s'élève à un montant de 17 360.15 € H.T. et qu'il est susceptible de bénéficier de subvention.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Coût total de l'opération : 17 360.15 € HT,
- Subvention demandée :
 - Département 20 % = 3 472.03 €
 - Région FRI 30 % = 5 208.05 €
 - Etat 30 % = 5 208.05 €
- Autofinancement communal : 20 % = 3 472.03 €

Cette opération sera réalisée sur le dernier trimestre 2021.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** : Monsieur le Maire à demander les subventions pour les travaux la mise en valeur du sol et la restauration du porche d'entrée de la chapelle de Carcès,
- **ADOpte** : le plan de financement,
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires aux demandes de subventions.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING